

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 18 mars 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le 18 mars 2024 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie.

Sous la présidence de Gaétan Vachon,

Étaient présents : Claude Gagnon
Nicole Boilard
Eddy Faucher
Steve Rouleau

Étaient absents : Luce Lacroix
Marco Côté

formant quorum de ce conseil.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2024-03-198

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence :

Il est résolu :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune personne n'assiste à la séance.

CORRESPONDANCES

Aucune correspondance n'est déposée lors de la présente séance.

2024-03-199

CESSION DU CONTRAT ACCORDÉ PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-12-651 POUR LA NUMÉRISATION DES PERMIS DE LOTISSEMENT POUR LES ANNÉES 2002 À 2022 AINSI QUE LE CONTENU DES DOSSIERS DE PROPRIÉTÉ

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2023-12-651 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, la Ville de Sainte-Marie a, à la suite d'un appel d'offres sur invitation, accordé le contrat pour la numérisation des permis de lotissement pour les années 2002 à 2022 ainsi que le contenu des dossiers de propriété à l'entreprise *Eranum solutions numériques inc.* pour un montant estimé de 32 248,58 \$, taxes en sus; le Service du greffe et contentieux ayant estimé le nombre de dossiers de propriété à 5 500 (4,20 \$ / dossier), le nombre de dossiers de permis de lotissement à 21 (17,61 \$ / dossier) ainsi que le nombre de feuillets de plans à 8 842 (0,99 \$ / image de plan);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a été informée, en date du 11 mars 2024, que l'entreprise *Eranum solutions numériques inc.* était, pour des raisons d'ordre financier, dans l'incapacité de réaliser ce contrat;

ATTENDU QUE, dans une correspondance datée du 12 mars 2024, l'entreprise *Numeriz inc. (9511-0821 Québec inc.)* a informé le Service du greffe et contentieux qu'elle s'engageait à reprendre tous les contrats non terminés de l'entreprise *Eranum solutions numériques inc.*;

ATTENDU QUE *Numeriz inc. (9511-0821 Québec inc.)* propose d'exécuter le contrat accordé par la résolution numéro 2023-12-651 pour la numérisation des permis de lotissement pour les années 2002 à 2022 ainsi que le contenu des dossiers, et ce, aux mêmes conditions que celles stipulées au document d'appel d'offres et au formulaire de soumission (dossier numéro 1424-03-165);

ATTENDU QUE le Service du greffe et contentieux recommande d'accepter la cession de ce contrat de numérisation à l'entreprise *Numeriz inc. (9511-0821 Québec inc.)*;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la cession du contrat accordé à l'entreprise *Eranum solutions numériques inc.* visant la numérisation des permis de lotissement pour les années 2002 à 2022 ainsi que le contenu des dossiers de propriété à *Numeriz inc. (9511-0821 Québec inc.)*, et ce, aux mêmes conditions que celles stipulées à la résolution numéro 2023-12-651, au document d'appel d'offres et au formulaire de soumission (dossier numéro 1424-03-165).

QUE, par conséquent, la Ville de Sainte-Marie autorise l'entreprise *Numeriz inc. (9511-0821 Québec inc.)* à récupérer, pour et en son nom, tous documents papiers (dossiers et/ou plans) ainsi que l'ensemble des fichiers (si existants) comportant les informations des dossiers de la Ville de Sainte-Marie, et ce, dans les meilleurs délais.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-200

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT À L'EST DE L'AUTOROUTE

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, à la suite d'un appel d'offres public, procédé à l'ouverture de soumissions en date du 28 février 2024 pour la fourniture de services professionnels pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de développement à l'est de l'autoroute;

ATTENDU QUE quatre (4) firmes ont déposé une soumission, soit :

- Englobe Corp.;
- Envira Environnement inc.;
- Groupe Géos inc.;
- Les Services Exp inc.

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont étudié et analysé les soumissions en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions, le comité recommande d'accorder le contrat à *Englobe Corp.*, considérant qu'elle a obtenu le meilleur pointage;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QU'après vérification, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat à *Englobe Corp.* pour la fourniture de services professionnels pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de développement à l'est de l'autoroute, et ce, au montant total estimé de 43 672,92 \$, taxes en sus.

QUE les honoraires professionnels de ce mandat, représentant un montant estimé de 43 672,92 \$, taxes en sus, soient financés à même la réserve « Grands Projets ».

Certificat de crédits du trésorier numéro 99.

Adoptée à l'unanimité.

2024-03-201

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE AVEC BENNE BASCULANTE

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, le Service des travaux publics a procédé, en date du 14 mars 2024, à l'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'une camionnette avec benne basculante;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Montant de la soumission
Cliche Auto Ford inc.	101 995,00 \$
La Pérade Ford inc.	106 831,00 \$
Beauce Auto (2000) inc.	108 859,00 \$
Laquerre Ford inc.	112 995,00 \$

Ces montants excluent toutefois les taxes fédérale et provinciale.

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande la soumission de l'entrepreneur *Cliche Auto Ford inc.*, puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QU'après vérification des soumissions, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour l'acquisition d'une camionnette avec benne basculante à l'entrepreneur *Cliche Auto Ford inc.* au montant de 101 995,00 \$, taxes en sus.

QUE le coût net représentant un montant de 107 082,00 \$ soit financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de cinq (5) ans par le fonds général.

Certificat de crédits du trésorier numéro 100.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'est déposé

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

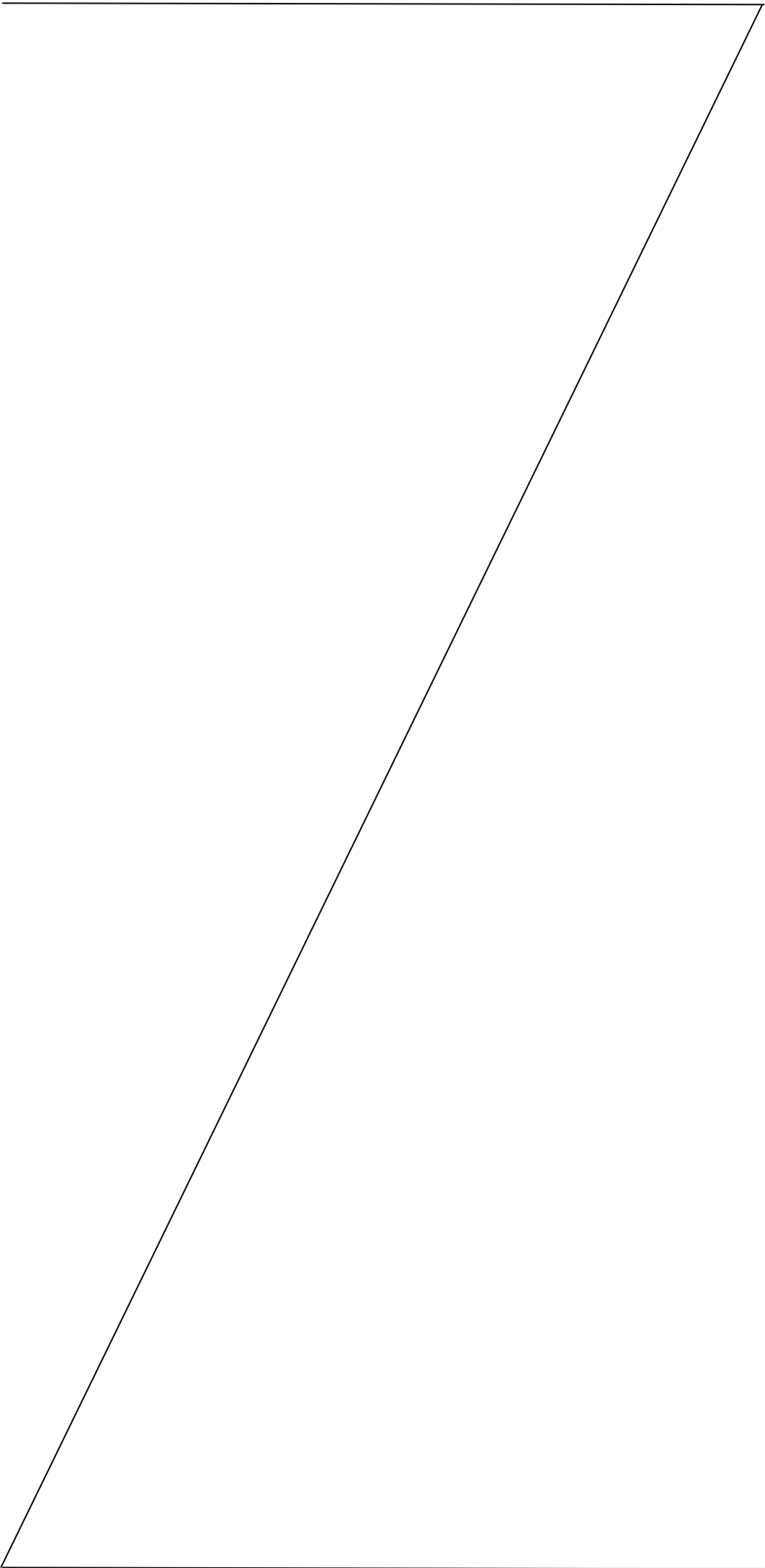
Aucune personne n'assiste à la séance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 16 h 32.

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.



27722